

## PAIEMENT DE LA CANTINE

Année 2018/2019

Paiement à la gestion à partir du 5 novembre 2018

MOIS DE NOVEMBRE/DECEMBRE 2018

Forfait	Jours	Montant
		<b>21.00 €</b>
3 jours /semaine	10 jours X 2.10 €	<b>7 jours déduits</b>
		<b>pour démarrage</b>
		<b>tardif cantine plus</b>
		<b>1 jour intempérie</b>
		<b>1 jour le 22/10/2018</b>

Le règlement se fait en espèces *SE MUNIR DE MONNAIE* ou par chèque .

Chèque libellé à l'ordre de : Agent comptable du Collège de Ste ANNE avec au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe. ou par carte bleue

### Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical. Les jours de stages seront également décomptés. Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

**Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève ainsi que les arrêts de maladie.**

LE MONTANT DE LA DEMI PENSION FIGURE EGALEMENT SUR LE SITE DU COLLEGE RUBRIQUE GESTION